

MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUIT

EXAMEN ANNUEL 1995-1996



Indian and Northern
Affairs Canada

Affaires indiennes
et du Nord Canada

Canada

Au rythme de la danse

Helen Kalvak (1901 – 1984)

gravure sure pierre

collection d'Holman, 1972-1973, n° 1

Helen Kalvak, qui compte parmi les artistes importants de l'art graphique d'Holman, a apporté une contribution originale à l'histoire illustrée des Inuvialuit. En puisant son inspiration dans le riche patrimoine des légendes qui lui a enseignées sa mère, elle a créé environ 3 000 dessins dont on a tiré des gravures qui ont été publiées dans chacune des collections annuelles d'Holman depuis 1965.

Helen Kalvak a présenté ses œuvres dans des expositions à travers le Canada, les États-Unis et l'Europe. Elle a été élue membre de l'Académie royale des Arts du Canada en 1975 et nommée membre de l'Ordre du Canada en 1978. Sa gravure « Au rythme de la danse » a été reproduite sur un timbre de Postes Canada en 1979.

*Publié avec l'autorisation de
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 1998*

*QS-5332-001-BB-A1
N° de catalogue : R71-46/1996
ISBN 0-662-62718-0*

AVANT-PROPOS

La mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit, en cours depuis 12 ans, a fourni l'occasion aux parties à la Convention, aux Inuvialuit et aux gouvernements fédéral et territoriaux d'établir une association durable, fondée sur l'équité, la reconnaissance des droits et la participation au processus décisionnel.

Cet examen annuel de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit fait état de progrès réguliers dans l'application des dispositions de la Convention, qui constitue la première entente de règlement globale de revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest. L'information a été recueillie auprès des instances de gestion inuvialuit et conjointes établies en vertu de la Convention, de même qu'à partir de différentes sources au sein des gouvernements fédéral et territoriaux.

Voici certains des nombreux résultats réalisés en 1995-1996 :

- Le Conseil consultatif de gestion de la faune-Versant nord et Environnement Canada ont coordonné la première réunion annuelle du North Yukon Ecological Knowledge Co-operative (coopérative du savoir écologique du Nord du Yukon), une composante du Réseau de monitoring et d'évaluation de l'écosystème du Yukon. Pendant deux jours, plus de 30 participants, représentant 22 organismes dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ont collaboré à l'instauration d'un système de surveillance de l'écosystème qui sera à la fois pertinent et réalisable dans le nord du Yukon.
- Le Comité d'étude des répercussions environnementales a étudié plus de demandes de projet qu'il n'en avait jamais reçus depuis qu'il a commencé à fonctionner en 1986.
- Le Comité mixte de gestion de la pêche a tenu des réunions publiques afin de demander aux collectivités leur avis sur la gestion des poissons et des mammifères marins, et de faire rapport sur l'avancement de différents projets.
- Les comités de chasseurs et de trappeurs ont collaboré étroitement avec les membres des collectivités en vue d'évaluer les besoins de la collectivité, et de contribuer à l'élaboration de plans de gestion et de lois sur la faune.

En 1995-1996, toutes les parties ont donné la preuve qu'elles entendent vraiment mettre en oeuvre la Convention. Je demeure persuadé qu'elles continueront à collaborer dans les années à venir afin de réaliser les objectifs à long terme, ainsi que de faire en sorte que la Convention définitive des Inuvialuit assure des avantages durables aux générations actuelles et futures inuvialuit.



L'honorable Jane Stewart, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Table des matières

AVANT-PROPOS	i
SIGLES	iii
1. CARACTÉRISTIQUES DE LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUIT	1
2. EXAMEN DES ACTIVITÉS :	
STRUCTURES INUVIALUIT DE GESTION DE LA FAUNE	3
2.1 Conseil de gestion du gibier.....	3
2.2 Comités des chasseurs et des trappeurs.....	3
3. EXAMEN DES ACTIVITÉS : ORGANISMES CONJOINTS DE MISE EN OEUVRE	5
3.1 Secrétariat mixte.....	5
3.2 Commission d'arbitrage.....	5
3.3 Comité d'étude des répercussions environnementales.....	5
3.4 Bureau d'examen des répercussions environnementales.....	6
3.5 Conseil consultatif de gestion de la faune - Territoires du Nord-Quest.....	7
3.6 Conseil consultatif de gestion de la faune - Versant nord.....	8
3.7 Comité mixte de gestion de la pêche.....	9
4. EXAMEN DES ACTIVITÉS : GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET TERRITORIAUX	
4.1 Ministère des indiennes et du Nord canadien.....	11
4.2 Environnement Canada.....	12
4.3 Patrimoine canadien.....	12
4.4 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.....	14
4.5 Ministère de la Défense nationale.....	14
4.6 Gouvernement des Territoires du Nord-Quest.....	14
4.7 Gouvernement du Yukon.....	16
Annexe 1 : Carte de la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit	18
Annexe 2 : Indemnités financières : calendrier des paiements de transfert	19
Annexe 3 : Coûts cumulatifs de la mise en oeuvre : 1984-1985 à 1995-1996	20

Sigles

BERE	Bureau d'examen des répercussions environnementales
CCGF - T.N.-O.	Conseil consultatif de gestion de la faune - Territoires du Nord-Ouest
CCGF - VN	Conseil consultatif de gestion de la faune - Versant nord
CCT	Comité des chasseurs et des trappeurs
CDI	Convention définitive des Inuvialuit
CERE	Comité d'étude des répercussions environnementales
CGG	Conseil de gestion du gibier
CMGP	Comité mixte de gestion de la pêche
GTNO	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
GY	Gouvernement du Yukon
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
P et O	Pêches et Océans Canada
PAN	Programme des Affaires du Nord (MAINC)
SCF	Service canadien de la faune
SIG	Système d'information géographique
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUIT

La Convention définitive des Inuvialuit (CDI) est entrée en vigueur en 1984, lors de l'adoption de la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région Ouest de l'Arctique*.

- La Convention confère aux Inuvialuit la propriété absolue en fief simple d'environ 91 000 kilomètres carrés de terres situées dans l'ouest de l'Arctique, dont environ 13 000 kilomètres carrés sur lesquels ils jouissent du droit de propriété du sol et du sous-sol. La région visée par le règlement des revendications des Inuvialuit comprend les étendues septentrionales du Yukon désignées Versant nord, la moitié orientale de la mer de Beaufort, une partie de l'océan Arctique, l'île Banks, la quasi-totalité de la partie occidentale de l'île Victoria et quelques-unes des îles Parry (voir la carte de la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit, annexe 1).
- Les participants à la Convention doivent être désignés par un bureau d'inscription, comprenant un représentant du gouvernement fédéral et deux Inuvialuit. La liste d'inscription officielle est tenue à jour par les Inuvialuit.
- En vertu de la CDI, les Inuvialuit auront reçu, au total, 152 millions de dollars sur la période de 14 ans qui prend fin en 1997. Au 31 mars 1996, les Inuvialuit avaient reçu des paiements totalisant 120 millions de dollars. La Convention prévoyait aussi un versement unique, fait en 1984, de 7,5 millions de dollars à un fonds d'aide au développement social des Inuvialuit, et de 10 millions de dollars au Fonds de promotion économique.

Depuis 1984, le Fonds de promotion économique a aidé les Inuvialuit à intervenir davantage dans l'économie locale, ainsi qu'à faire des investissements à long terme qui formeront une assise solide pour le développement futur.

- Dans la région visée par le règlement, les Inuvialuit jouissent de droits étendus d'exploitation de la faune, de même que d'une instance de règlement des différends qui les opposent aux exploitants en cas de perte des ressources fauniques.

La Convention a établi des structures qui permettent d'assurer la participation des Inuvialuit à la gestion de la faune, à la conservation des ressources et à la protection de l'environnement, y compris les six comités des chasseurs et des trappeurs (CCT) communautaires et le Conseil de gestion du gibier (CGG).

La Convention a aussi donné lieu à la création de cinq instances consultatives, où le gouvernement et les Inuvialuit jouissent d'une représentation égale. Le Comité d'étude des répercussions environnementales (CERE) détermine s'il est nécessaire de procéder à des études des incidences environnementales, tandis que le Bureau d'examen des répercussions environnementales (BERE) réalise les examens nécessaires. Le Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP) conseille le ministère des Pêches et des Océans (P et O) sur les questions relatives à la pêche et aux mammifères marins dans la région visée par le règlement. Le Conseil consultatif de gestion de la faune - Territoires du Nord-Ouest (CCGF-T. N.-O.) et le Conseil consultatif de gestion de la faune - Versant nord (CCGF-VN) fournissent des conseils sur la conservation de la faune dans les Territoires du Nord-Ouest et le versant nord du Yukon respectivement.

- Des sociétés inuvialuit ont été constituées en vertu de la Convention en vue d'administrer et de gérer les fonds de règlement, les terres et les autres avantages. La société Inuvialuit régionale, composée de représentants des sociétés communautaires correspondant aux six collectivités inuvialuit, est chargée de coordonner les activités de mise en oeuvre. La Société inuvialuit de gestion foncière est chargée d'administrer les terres visées par le règlement. La Société inuvialuit de développement et la Société inuvialuit de placement ont pour rôle d'exercer des activités commerciales et de placer, pour le compte des Inuvialuit, les fonds reçus en vertu du règlement.

2. EXAMEN DES ACTIVITÉS : STRUCTURES INUVIALUIT DE GESTION DE LA FAUNE

2.1 Conseil de gestion du gibier

Le CGG, qui comprend des représentants de chaque CCT passe en revue les propositions et projets de recherche faunique gouvernementale dans la région visée par le règlement. Ses membres fixent les priorités en matière de financement de ces projets (et d'autres projets) portant sur la faune et l'environnement.

En 1995-1996, les membres du Conseil ont assisté à trois ateliers importants à Inuvik, dont l'un sur les contaminants, un autre sur les peuples autochtones circumpolaires et les pratiques de cogestion, et un troisième sur l'évaluation des incidences environnementales.

Les membres du conseil ont participé localement aux négociations sur la création du parc national Tukturnogait; on a consacré beaucoup de temps aux questions d'environnement et de contaminants, ainsi que de projets miniers dans la région visée par le règlement.

En 1995-1996, les membres du conseil ont été plus activement sollicités par des questions nationales et internationales; sur la scène nationale, il s'agissait de la *Loi sur les armes à feu* et du règlement territorial relevant de la *Loi sur la faune*, de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et du Réseau de monitoring et d'évaluation de l'écosystème. Sur le plan international, le Conseil a aidé le Tapirisat inuit du Canada à rédiger l'exposé sur la fourrure et le phoque présenté au Parlement européen, et il a participé aux pressions faites pour protéger les lieux de mise bas de la harde de caribous de la Porcupine.

2.2 Comités des chasseurs et des trappeurs

Un CCT représente chacune des six collectivités des Inuvialuit : Inuvik, Aklavik, Tuktoyaktuk, Holman, Paulatuk et Sachs Harbour. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) doit assumer les dépenses administratives et opérationnelles des CCT, qui se sont beaucoup activés en 1995-1996. Des représentants des CCT d'Inuvik, de Tuktoyaktuk et de Holman ont assisté aux trois ateliers à Inuvik.

- Le CCT d'Inuvik a participé aux questions de gestion des espèces, notamment le grizzli, le loup, le lynx, le caribou de la toundra et le bélouga. Le Comité a aidé les aînés et les nécessiteux en leur fournissant des denrées de campagne comme le boeuf musqué et l'omble chevalier, et a participé à la formation des chasseurs et des guides, ainsi qu'au projet de marquage par satellite des bélougas en 1995.
- Le CGT d'Aklavik a administré le programme communautaire d'aide aux exploitants; il a aussi participé à d'autres projets en 1995-1996, notamment un projet de pêche et une étude des boeufs musqués, et il a aidé le comité de la baleine boréale à acheter un bateau pour exploiter cette ressource. Les membres du Comité ont en outre participé à plusieurs ateliers et envoyé des représentants à Kaktovik (Alaska) en vue d'élaborer un plan de gestion du boeuf musqué pour le versant nord. La personne ressource a passé le Programme de certificat en administration communautaire.

- Le CCT de Tuktoyaktuk a participé au projet de marquage du bélouga, à la surveillance des baleines, et à un programme, donné à l'école locale, de sécurité des armes à feu et des embarcations. Plusieurs membres ont assisté au cours de formation des guides de niveau I.
- Le CCT de Holman a tenu des réunions avec P et O et le CMGP en vue de discuter d'un plan de mise en oeuvre sur le poisson, d'une proposition sur un projet de frayère, et de l'exploitation communautaire de l'omble chevalier. Le Comité s'est aussi penché sur les lois sur le contrôle des armes à feu, sur le mappage des sensibilités environnementales et sur les explorations effectuées sur l'île Victoria.
- Le CCT de Paulatuk a convenu huit réunions en 1995-1996. Il a traité de questions réglementaires et politiques, notamment de règlements administratifs et lignes directrices pour le caribou de la toundra, le grizzli et l'ours blanc, le lynx, le loup, le boeuf musqué et le bélouga; de politiques sur la chasse sportive et les pêches de Paulatuk; de propositions de recherche; de prospection minière; de lois sur les armes à feu; et de négociations sur les parcs. De plus, on a donné un cours de guidage de niveau II à Paulatuk sur le gros gibier, et cinq stagiaires ont reçu leur diplôme.
- Le CCT de Sachs Harbour a organisé une récolte de caribous, pour répondre aux besoins de la collectivité. Le comité de gestion des parcs a été mis sur pied en vue d'élaborer un plan de gestion pour le parc national Aulavik. Le CCT a aussi traité avec Canadian Rivers Expeditions touchant le parc national Aulavik, a pris des arrangements pour un administrateur foncier adjoint à temps partiel des terres inuvialuit, et a participé à des recherches au sujet de l'île Banks.

3. EXAMEN DES ACTIVITÉS : ORGANISMES CONJOINTS DE MISE EN OEUVRE

3.1 Secrétariat mixte

Le Secrétariat mixte a été créé par les Inuvialuit, le GTNO et le gouvernement fédéral, en vue d'assurer des services de soutien administratif et technique au CGG, ainsi qu'aux autres organismes de cogestion de la faune et de l'environnement. Le Secrétariat gère les fonds pour le compte de ces organismes, fournit un soutien administratif et technique, sert de point de convergence pour toute l'information relative à leurs activités, et s'occupe de la bibliothèque et de la collecte de données, qui relèvent du mandat du Conseil consultatif de la recherche.

En 1995-1996, le Secrétariat a organisé une téléconférence, une rencontre ordinaire et une assemblée générale annuelle. Il a aussi connu quatre changements de dotation (il reste un poste à pourvoir au 31 mars 1996). Le nouveau poste de personne-ressource en environnement a aussi été pourvu. Fruit d'un projet coparrainé par le Secrétariat et par le centre des ressources humaines local de Développement des ressources humaines Canada, deux étudiants en technologie des ressources renouvelables de l'Arctic College ont été engagés à titre d'adjoints pour une période de neuf semaines.

Le Secrétariat a aidé à organiser les trois ateliers tenus à Inuvik, tandis que le personnel a participé à plusieurs autres réunions et conférences. Le Secrétariat a maintenu la liaison avec les gouvernements, l'industrie et les autres organismes, et s'est engagé dans la prestation de conseils et services financiers à chacun des CCT

3.2 Commission d'arbitrage

La Commission d'arbitrage est un organisme quasi-judiciaire qui tranche les différends pouvant s'élever entre les Inuvialuit, le Canada and l'industrie touchant l'interprétation, l'application ou la mise en oeuvre de la CDI. La Commission est également compétente pour régler les différends concernant les inscriptions dans la publication de la liste officielle d'inscription des bénéficiaires.

À l'assemblée annuelle de mars 1996, les membres ont reçu une formation sur le rôle des membres du tribunal d'arbitrage, et ont été mis au courant des dernières décisions jurisprudentielles en droit d'arbitrage. On a procédé à une évaluation de la décision de la Cour d'appel fédérale touchant les indemnités accordées par la Commission, ainsi qu'arrêté les règles pour la Commission.

3.3 Comité d'étude des répercussions environnementales

Le CERE examine tous les aménagements proposés dans la région visée par le règlement, pour en évaluer les effets possibles sur l'exploitation de la faune et sur l'environnement. Si une proposition est de nature à causer des préjudices graves, elle est renvoyée au BERE, ou à un

autre organisme d'examen compétent, pour une évaluation publique des incidences environnementales.

Le CERE a tenu cinq réunions et une téléconférence en 1995-1996. Son fonctionnement normal a été suspendu au début de l'année, en raison du différend sur les frais de participation assumés par les Inuvialuit et du retard dans les nominations du gouverneur en conseil des membres de la partie fédérale. Il a fallu en conséquence reporter, annuler ou modifier plusieurs activités industrielles, programmes de recherches et projets de tourisme commercial, pour en exclure l'activité sur les terres de l'État dans la région visée par le règlement.

Quelque soixante-dix-sept descriptions de projet ont été présentées au Comité, un record annuel depuis que le CERE a commencé à fonctionner en 1986. Les membres du Comité ont examiné 43 projets, et déterminé que 39 n'auraient pas d'incidences négatives importantes, tandis que quatre autres n'étaient pas conformes et devaient faire l'objet d'une nouvelle description de projet. Vingt-quatre projets ont été jugés exempts de tout examen, et deux autres examens ont été reportés à 1996-1997. En conséquence du différend sur les frais de participation assumés par les Inuvialuit, sept soumissions ont été volontairement retirées.

Une soumission importante au sujet du nettoyage et de la remise en état des stations du Réseau avancé de pré-alerte a été acceptée; elle servira de vue d'ensemble sur les projets proposés, sous réserve de l'examen de tous les permis connexes à l'égard de sites particuliers.

En novembre 1995, une entente est intervenue entre les Inuvialuit et le MAINC à propos du processus qui sera utilisé pour délivrer des permis d'exploitation des minéraux. Aux termes de cette entente, le CERE est chargé de mener un examen annuel des processus de délivrance de permis en usage au MAINC.

3.4 Bureau d'examen des répercussions environnementales

Le BERE est chargé de diriger l'évaluation environnementale publique des projets d'aménagement, de présenter des recommandations sur l'opportunité d'autoriser de tels projets, et, dans l'affirmative, sur les conditions à respecter. Le Bureau recommande aussi des mesures d'atténuation des préjudices causés par l'exploitation de la faune, de même que des limites de responsabilité pour le promoteur, lorsque des demandes d'indemnité faunique peuvent être déposées.

Le BERE a tenu deux réunions en 1995-1996, essentiellement pour traiter des incidences sur la CDI de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* ainsi que des ententes sur les revendications territoriales globales du Nunavut, des Gwich'in, du Sahtu et du Conseil des Indiens du Yukon.

En novembre 1995, des membres du Bureau ont rencontré des praticiens de l'évaluation environnementale provenant d'autres régions et pays, à l'occasion de l'atelier sur les peuples autochtones circumpolaires et les pratiques de cogestion qui s'est tenu à Inuvik; ces membres ont pu partager l'expérience acquise depuis dix ans avec des membres et des employés de l'équipe de transition de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.

3.5 Conseil consultatif de gestion de la faune - Territoires du Nord-Ouest

Le CCGF-T. N.-O. fournit des conseils touchant la gestion de la faune dans la région arctique ouest des Territoires du Nord-Ouest aux Inuvialuit et aux organismes gouvernementaux chargés de la gestion de la faune. De surplus, le CCGF-T. N.-O. dresse des plans de gestion et de conservation de la faune pour l'ouest de l'Arctique et recommande des quotas de l'exploitation de la faune.

En 1995-1996, le CCGF-T. N.-O. a connu un regain d'activité et réalisé d'importants progrès vers la réalisation de certains de ses objectifs à long terme. Le Conseil a tenu quatre réunions ordinaires, tandis que ses membres et son personnel ont participé à diverses autres activités.

Le Conseil a continué à participer à la mise à exécution des recommandations formulées à l'atelier de décembre 1994 au sujet des aires protégées dans la région visée par le règlement. Du temps et des efforts ont été dépensés sur la recommandation de création d'une réserve faunique nationale sur l'île Victoria. En 1995-1996, les organismes communautaires ont donné leur approbation de principe, et d'autres consultations ont été planifiées pour 1996-1997 avec les organismes inuvialuit locaux et régionaux. Le Conseil a aussi effectué un examen de la mise à exécution de toutes les recommandations formulées à l'atelier, on s'attend à ce que les résultats soient prêts au début de 1996-1997.

Le CCGF-T. N.-O. a examiné quatre nouveaux règlements administratifs, qui ont ensuite été sanctionnés par le CGG et les CCT en cause. Les collectivités de Paulatuk, Sachs Harbour et Holman sont touchées par trois de ces nouveaux règlements, qui traitent de la gestion du boeuf musqué, tandis que le quatrième porte sur la gestion de la récolte du grizzli par les membres de la collectivité d'Inuvik. La signature du règlement administratif par le CCT d'Inuvik marque l'aboutissement de sept années d'efforts visant à réglementer l'exploitation du grizzli dans l'ensemble de la région visée par le règlement.

À la demande du CCGF-T. N.-O., les six règlements administratifs du CCT portant sur l'ours blanc ont été modifiés de manière à s'harmoniser entièrement à l'intention originale des accords des collectivités inuvialuit pour la gestion de l'ours blanc.

Des modifications des quotas d'exploitation du boeuf musqué sur l'île Banks, et du grizzli par les membres de la collectivité de Paulatuk ont été recommandées par le CCGF-T. N.-O. et sanctionnées par le ministère des Ressources renouvelables du GTNO. On a également pris acte du succès de la gestion communautaire du grizzli.

Il n'y a eu aucune grande récolte commerciale dans la région visée par le règlement en 1995-1996. Selon de récentes recherches, il est fort possible que le boeuf musqué et le caribou de Peary soient en compétition directe pour les ressources alimentaires. Le CCGF-T. N.-O. est parvenu à la conclusion que le meilleur moyen de protéger le caribou de Peary, menacé d'extinction, est de reprendre l'exploitation commerciale du boeuf musqué. Le Conseil surveillera l'incidence des activités d'exploitation commerciale sur les populations de boeuf musqué et de caribou.

Le Conseil a continué à appuyer son soutien à la modification de la *Convention concernant les oiseaux migrateurs* de manière à autoriser la chasse printanière de ces oiseaux. Le CCGF-T. N.-O. a aidé les CCT à se préparer à rédiger des règlements en vue de gérer la chasse du printemps.

Quatre textes législatifs touchant la gestion de la faune dans la région visée par le règlement ont été examinés en 1995-1996 : la législation fédérale proposée sur la protection de la faune et des plantes, la *Loi sur la faune* des Territoires du Nord-Ouest, la *Convention concernant les oiseaux migrateurs* du gouvernement fédéral et la législation fédérale proposée sur les espèces menacées d'extinction.

Le Conseil a en outre continué à suivre de près les activités relatives à la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction* et à l'Union mondiale pour la nature.

Pour donner suite aux recommandations avancées avec force dans les six plans de conservation de collectivité, le Conseil a accordé une priorité élevée à la préparation de plans de gestion des espèces. Il a participé à une visite de toutes les collectivités et présenté les objectifs du plan de gestion du caribou de l'île Bluenose. Les observations et préoccupations exprimées au sujet de l'exploitation et de la gestion de la harde ont été incorporées dans une ébauche de plan. On s'attend à ce que le plan de gestion du loup dans l'ouest de l'Arctique et le plan de gestion du caribou de l'île Bluenose soient achevés en 1996-1997.

3.6 Conseil consultatif de gestion de la faune - Versant nord

Le CCGF-VN fait pendant au CCGF-T. N.-O. pour la partie de la région visée par le règlement au Yukon qu'on désigne Versant nord. Le Conseil donne aux Inuvialuit et aux organismes gouvernementaux des conseils sur la faune et l'habitat, ce qui comprend l'acheminement des recommandations sur la gestion des parcs du versant nord aux ministres compétents. Le Conseil fixe des quotas d'exploitation, fait des recommandations au CGG et évalue les propositions de recherche, financées par la CDI, sur la gestion de la faune.

Cinq réunions et une téléconférence se sont tenues en 1995-1996. En outre, les membres du CCGF-VN ont assisté à des réunions et conférences, y compris à l'atelier sur les peuples autochtones circumpolaires et les pratiques de cogestion qui s'est tenu à Inuvik, à la deuxième réunion scientifique nationale du Réseau de monitoring et d'évaluation de l'écosystème à Halifax, à la première réunion annuelle de la North Yukon Ecological Knowledge Co-operative à Whitehorse et aux réunions du CGG.

On a mis la dernière main au volume 1 du Plan de gestion et de protection de la faune du versant nord du Yukon, qui présente la terre, les habitants et les ressources, et qui a été remis à plus de 350 organismes et particuliers. Le volume 2, qui comprend les objectifs et la stratégie de mise en oeuvre du plan et des rapports sur les espèces, en est au stade de production finale.

Le CCGF-VN a continué à appuyer les projets destinés à mettre un terme à l'exploration et au forage pétroliers dans les « terres 1002 » de la Réserve faunique nationale de l'Arctique, au moyen d'une contribution financière pour aider le Conseil de gestion du caribou de la Porcupine à exercer des pressions.

Composantes du Réseau national de monitoring et d'évaluation de l'écosystème, le CCGF-VN et Environnement Canada ont coordonné la première réunion annuelle de la North Yukon Ecological Knowledge Co-operative. Des représentants de 22 organismes du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont collaboré à la création d'un système de surveillance de l'écosystème qui se révélera pertinent et faisable dans le nord du Yukon. Le CCGF-VN a aussi aidé à élaborer la base de données du North Yukon Ecological Knowledge Co-operative, qui consiste en une documentation complète des rapports de recherche et d'études sur le nord du Yukon. Cette base de données, qui sera mise à jour chaque année, a été distribuée à différents organismes détenant des intérêts sur le nord du Yukon.

Après évaluation des quotas d'exploitation du grizzli dans le versant nord du Yukon, le Conseil a recommandé qu'ils soient modifiés, et a élaboré des options pour les quotas de chasse du boeuf musqué. Le Conseil a aussi préparé une ébauche de plan de gestion du boeuf musqué dans le versant nord du Yukon, pour veiller à la fois à la conservation des populations de boeuf musqué et aux besoins des résidents inuvialuit. Le CCGF-VN a animé deux réunions publiques à Aklavik tenues pour discuter de l'ébauche de ce plan.

Le CCGF-VN a organisé une série de réunions traitant des modifications à apporter à la *Loi sur la faune* du Yukon en raison des contradictions et des lacunes relativement aux dispositions de la CDI.

Le CCGF-VN a animé un atelier sur le Système d'information géographique (SIG) donné à Parcs Canada, au GY, au Secrétariat mixte et à Environnement Canada, à titre de tribune d'échange d'information sur le contenu et l'état des projets et activités liés au SIG sur le versant nord du Yukon. Le Conseil a aussi continué à préparer un bulletin qui tient les collectivités inuvialuit au courant de ses activités, et qui fait le point sur les questions qui intéressent les collectivités.

3.7 Comité mixte de gestion de la pêche

Le CMGP aide le ministre des Pêches et des Océans à gérer le poisson et les mammifères marins dans la région visée par le règlement, et fournit des conseils sur toute question qui se rapporte à ces ressources et à la pêche. Le CMGP collabore étroitement avec les organismes gouvernementaux, les groupes d'utilisateurs des ressources renouvelables dans les collectivités inuvialuit et les autres comités des ressources renouvelables au Canada et en Alaska qui surveillent les populations migratoires les plus communes.

Conformément aux principes de cogestion entérinés dans la CDI, les consultations avec les CCT locaux, le CGG, P et O et les autres organismes gouvernementaux a constitué une partie importante de l'activité du Comité en 1995-1996.

Pour encourager la participation locale à la gestion des projets de recherche, le Comité a conclu des contrats directs avec les CCT touchant le fonctionnement de certains projets d'inventaire, a fait participer les membres du CCT à tous les projets non accordés à contrat et a favorisé, dans la mesure du possible, les modules de formation pour les projets. Le Comité a aussi encouragé la création d'un organisme privé, l'Inuvik Private Lab, et a eu recours à ses services pour tous les travaux portant sur l'âge du poisson, de même que pour la prestation de certains projets.

Le CMGP a tenu six réunions et plusieurs téléconférences en 1995-1996. Une réunion ordinaire a eu lieu à Winnipeg, pour permettre aux membres du comité de rencontrer des scientifiques de l'Institut des eaux douces, ainsi que des hauts fonctionnaires de P et O des régions du Centre et de l'Arctique. Le Comité a en outre organisé des réunions publiques à Paulatuk, Holman et Sachs Harbour, pour faire rapport des progrès de projets particuliers, et pour identifier les questions et problèmes se rapportant à la gestion du poisson et des mammifères marins.

Le Comité a participé à de nombreuses activités de surveillance et de recherche. On a identifié des frayères du corégone tschir, et mené à bien l'analyse de la pêche commerciale. Une surveillance de l'omble chevalier a été effectuée à Holman, Paulatuk et Shingle Point; on a aussi évalué le potentiel de mise en valeur de l'omble chevalier dans la rivière Big Fish River. Parmi les autres activités, notons la surveillance du phoque annelé dans les environs de Holman, l'analyse des concentrations d'arsenic et de mercure dans le poisson pris dans la région visée par le règlement, et l'examen des modes de consommation du muktuk (couche extérieure de peau et de graisse du bélouga).

En collaboration avec les CCT, le Comité a poursuivi le programme de surveillance de l'exploitation du bélouga. On a installé des dispositifs de surveillance de la baleine CCT dans chaque station baleinière en activité dans la région visée par le règlement, et recueilli des données biologiques sur chaque baleine récoltée, de même que des substances à analyser en laboratoire sur la détermination de l'âge et autre. Le personnel du Comité a assuré un soutien logistique et un appui au programme, coordonné la collecte de spécimens biologiques et rassemblé toutes les données.

Le Comité a continué à appuyer la prise d'échantillons de poissons et de mammifères marins pour analyser les contaminants. L'analyse du sang, du tissu et des organes du bélouga prélevés en 1994-1995 a été achevée et les résultats ont été présentés au CCG. Une évaluation a aussi été faite des touladis et inconnus provenant du lac Ya Ya.

4. EXAMEN DES ACTIVITÉS : GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET TERRITORIAUX

4.1 Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Direction générale de la mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications

Cette Direction générale assure la liaison sur les questions de mise en oeuvre de la CDI entre les Inuvialuit, les gouvernements territoriaux et les autres ministères fédéraux. Elle négocie les autorisations de financement, gère les instruments de financement entre les gouvernements et la Commission d'arbitrage de la CDI, et surveille les activités de mise en oeuvre fédérales sous l'angle de la conformité des ministères fédéraux aux questions de mise en oeuvre en suspens. La Direction générale est aussi chargée d'exécuter les nominations du Canada à la Commission d'arbitrage, de diriger les négociations fédérales sur les modifications proposées à la CDI et de préparer l'examen annuel de la mise en oeuvre.

En 1995-1996, la Direction générale a conclu des modalités de financement avec le GTNO, le GY et le Comité d'arbitrage. Un financement de mise en oeuvre a été accordé au GTNO (2 646 061 \$), au GY (723 211 \$) et au Comité d'arbitrage (15 000 \$).

La Direction générale a participé aux négociations sur les coûts de participation des Inuvialuit. Les consultations se sont poursuivies avec les autres ministères au sujet des modifications à la CDI, et des nominations ont été faites à la Commission d'arbitrage, au CERE et au BERE.

La Direction générale a participé à des réunions interministérielles tenues en vue de créer un parc national dans la région de Melville Hills des Territoires du Nord-Ouest. Ce parc protégera des ressources patrimoniales naturelles d'importance nationale, y compris les lieux de mise bas de la harde de caribous de la toundra de l'île Bluenose et des sites archéologiques. Le parc national proposé comprend des terres appartenant à trois régions adjacentes visées par le règlement des revendications territoriales des Autochtones : la région visée par le règlement des revendications territoriales des Inuvialuit, celle visée par le règlement du Nunavut et celle visée par le règlement des Dénés et Métis de la Sahtu.

Programme des Affaires du Nord

Le Programme des Affaires du Nord (PAN) du MAINC applique la loi relativement à l'attribution et à l'utilisation des terres publiques, des eaux intérieures, des ressources marines et non renouvelables, et de la protection générale de l'environnement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Destinataire principal des décisions et recommandations émanant du CERE et du BERE, le PAN administre les fonds nécessaires et surveille la mise en oeuvre des examens préalables et des évaluations, de manière à régler les problèmes qui se présentent dans les meilleurs délais. En vertu de ses pouvoirs réglementaires, le PAN peut ordonner des mesures visant à atténuer les incidences de l'industrialisation. Enfin, le il administre les fonds consacrés à l'établissement de répertoires de matériaux granulaires (sable et gravier).

Pour aider les Inuvialuit et le gouvernement à s'acquitter de leurs obligations aux termes de la CDI, on a continué à exécuter un contrat portant sur l'élaboration d'un modèle de gestion des ressources granulaires pour l'ouest de l'Arctique. Ce projet achèvera en 1996-1997.

La CDI exige une réévaluation périodique de la demande en ressources granulaires pour la région; or la dernière prévision remonte à 1993-1994. Un contrat a été passé en 1995-1996 en vue de modifier le modèle de prévision de la demande en ressources granulaires; à la suite de la récente prospection minérales dans la région, la capacité du modèle sera élargie de manière à englober la demande potentielle de ressources granulaires destinées à la mise en valeur de ressources minérales.

4.2 Environnement Canada

Service canadien de la faune

Par l'intermédiaire du SCF, Environnement Canada est représenté aux conseils consultatifs de gestion de la faune qui traitent de toutes les questions importantes touchant la faune de la région visée par le règlement.

Membre du CCGF-T. N.-O. et du CCGF-VN pour la région visée par le règlement, le SCF fournit des données techniques pour l'étude sur l'exploitation de la faune par les Inuvialuit, qui documente leurs prises d'oiseaux, de mammifères et de poissons. Les informations recueillies sont destinées à aider à gérer la faune, à calculer les indemnisations pour la perte de faune et d'habitat attribuable à l'industrialisation dans la région visée par le règlement, et à déterminer l'utilisation de la faune et les besoins des Inuvialuit à des fins de subsistance.

En 1995-1996, le SCF a participé à deux importants projets de recherche sur l'exploitation permise de la petite oie des neiges de l'île Banks et de la bernache noire.

4.3 Ministère du Patrimoine canadien

Parcs Canada

Parcs Canada est chargé de protéger les ressources naturelles et culturelles, y compris les populations fauniques et l'habitat des deux parcs nationaux dans la région visée par le règlement : le parc national Ivvavik, dans la partie occidentale du versant nord, et le parc national Aulavik, sur l'île Banks. Les négociations en cours touchant l'établissement du parc national Tukut Nogait, à l'est de Paulatuk, se sont bien déroulées en 1995-1996.

Parcs Canada a mis en place un système de permis pour surveiller et contrôler l'activité des visiteurs et la recherche scientifique dans les parcs nationaux d'Ivvavik et d'Aulavik, de manière à réduire au minimum les préjudices causés aux ressources naturelles et culturelles.

Activités dans le parc national Ivvavik

En 1995-1996, Parcs Canada a mené un certain nombre de projets dans le parc national Ivvavik.

- Le nettoyage de l'environnement sur la côte du Yukon le long de la mer de Beaufort s'est poursuivi en 1995.

- Parcs Canada et P et O ont lancé un projet de recherche conjoint sur l'omble chevalier, afin de mieux comprendre la dynamique et la structure génétique de la population de Dolly Vardens et de leur structure génétique.
- Dans le cadre d'un dénombrement des ressources de base du Parc, on a entrepris une étude des oiseaux terrestres et enregistré les nouvelles espèces. Ces informations figureront dans une base de données sur la surveillance à long terme des écosystèmes.
- En collaboration avec la Commission géologique du Canada, Parcs Canada a mis en place un système de surveillance de l'érosion, qui facilitera la compréhension des processus géomorphiques côtiers.
- Deux stations de surveillance du climat ont été installées dans le Parc, dans le cadre d'un projet conjoint avec Environnement Canada. Ces deux stations contribueront à la sécurité publique et aux programmes de surveillance de l'écosystème.
- Aidé par le personnel d'Ivvavik et conseillé par les aînés inuvialuit, le personnel du Centre de services professionnels et techniques de Parcs Canada à Winnipeg a entrepris un inventaire intensif des ressources archéologiques de la vallée de la rivière Firth, qui a mis à jour quatre-vingt-quatre nouveaux sites, dont l'un remonterait à environ 10 000 ans. Ces informations serviront à établir la composante « Ressources culturelles » du programme de surveillance de l'écosystème du Parc.
- Un relevé de la population et de la composition des boeufs musqués a été effectué dans l'ensemble du versant nord dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Les résultats figureront dans le plan de gestion du boeuf musqué du versant nord.

Parcs Canada s'est engagé, pour faire augmenter l'emploi chez les bénéficiaires inuvialuit, à mener des activités à l'échelle communautaire dans l'ouest de l'Arctique. Des programmes d'éducation, d'embauche et de formation sont en cours de préparation; ils auront la forme de cours magistraux et de formation pratique.

Activité du Parc national Aulavik

Parcs Canada a participé aux projets suivants dans le parc national Aulavik.

- Parcs Canada a effectué des recherches archéologiques durant la deuxième saison de l'inventaire archéologique mené sur le terrain à la rivière Thomson.

Les recherches menées sur le terrain en 1995 ont permis de repérer 50 autres sites, dont le total s'élève désormais à environ 110. La plupart sont récents et furent occupés par des Inuit du cuivre du et du Mackenzie, mais on a aussi découvert trois sites paléo-Inuit vieux d'environ 3 800 ans. Trente artefacts recueillis en surface sont entreposés dans des installations de conservation de Parcs Canada à Winnipeg, jusqu'à ce qu'on construise un musée dans la région visée par le règlement.

- On a entrepris une cartographie de la végétation des principaux habitats, de même qu'une collection de plantes pour le Parc. Pour chaque espèce de plante, cinq spécimens

ont été recueillis, séchés et ajoutés à un herbier. Trois collections seront utilisées à des fins de formation, une quatrième sera offerte à l'école à Sachs Harbour, et la dernière fera fonction de référence scientifique pour l'avenir. Plusieurs plantes n'avaient pas été observées dans le Parc. La collecte se poursuivra en 1996.

4.4 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a continué à annoncer des projets de marchés sur le Service des invitations ouvertes à soumissionner, ainsi qu'à répondre aux exigences de la CDI en avisant le CRI des projets de marchés dans la région visée par le règlement.

En 1995-1996, TPSGC a participé, pour le compte du MAINC, au déclassement et à la dépollution de la station de Réseau avancé de pré-alerte de Pearce Point (PIN-A). Ces travaux, dont le coût est évalué à 1,3 million de dollars, ont été réalisés par la société Inuvialuit Projects Incorporated.

4.5 Ministère de la Défense nationale

Le Quartier général des Forces canadiennes, région du Nord, communique souvent avec la Inuvialuit Regional Corporation et les collectivités locales pour les prévenir à l'avance des exercices militaires et d'entraînement des Francs-tireurs canadiens, des cadets et des unités militaires basées au Sud.

En 1995-1996, les Francs-tireurs ont organisé cinq exercices dans la région visée par le règlement, et un programme-pilote a été mené à Paulatuk avec les Junior Rangers. Des unités militaires du Sud ont tenu un entraînement aérien depuis l'emplacement avancé d'opérations à Inuvik, et un exercice de communication à Inuvik.

En février 1996, un protocole d'entente a été signé avec les Inuvialuit touchant le nettoyage de six stations du Réseau avancé de pré-alerte pendant les étés de 1996, 1997 et 1998.

Le ministère de la Défense nationale a conclu avec les Inuvialuit un accord de coopération qui prévoit des possibilités et des engagements précis sur le plan de la formation, de l'emploi et des questions d'exploitation et d'entretien de la chape d'installations radar du Réseau d'alerte avancé de l'ouest de l'Arctique. En 1995-1996, beaucoup de contrats ont été exécutés en vertu du projet du Système d'alerte du Nord.

4.6 Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Le GTNO nomme un membre au CERE, au BERE, à la Commission d'arbitrage et au Conseil consultatif de la recherche; il nomme aussi le président et les membres du GTNO au CCGF-T. N.-O., et lui fournit un secrétariat. Le GTNO assume les coûts administratifs et opérationnels du CGG et des CCT, et administre le budget d'exploitation et d'entretien du personnel quand le

Conseil consultatif de la recherche est inactif. Le GTNO assure un financement au Secrétariat mixte pour la prestation d'un soutien technique et administratif aux différents conseils relevant de la CDI, ainsi que pour des services de bibliothèque au Conseil consultatif de la recherche.

Affaires intergouvernementales et autochtones

Le ministère des Affaires intergouvernementales et autochtones a beaucoup participé à des discussions et négociations qui ont permis de régler temporairement le problème - déjà ancien - des coûts de participation des Inuvialuit. Le Ministère a aussi participé à un examen des modifications proposées à la CDI et de l'administration financière des fonds de mise en oeuvre du GTNO. Les fonctionnaires du CRI et du GTNO ont aussi beaucoup correspondu au sujet du problème, non encore réglé, de l'accès du gouvernement aux terres des Inuvialuit.

Développement économique et Tourisme

Le ministère du Développement économique et du Tourisme a collaboré étroitement avec le CRI et chaque collectivité inuvialuit à l'appui d'un objectif commun, à savoir l'encouragement des possibilités d'emploi et l'autosuffisance économique dans la région visée par le règlement. Le Ministère a fourni des informations, conseils et avis aux entreprises inuvialuit, et a aidé les entreprises et particuliers inuvialuit à accéder au fonds des programmes ministériels, de même qu'aux autres sources de financement gouvernementales et privées.

En vue de faciliter le processus de planification du développement économique et commercial dans toutes les collectivités des Inuvialuit, le Ministère et les dirigeants communautaires ont identifié en collaboration les possibilités économiques et se sont efforcés de les exécuter. Une contribution a été remise à l'organisme de développement économique communautaire des Inuvialuit, pour lui permettre de graver toute la bibliothèque d'études et de rapports économiques sur des disques compacts, dont des exemplaires seront remis à chaque collectivité.

Le Ministère a mené des consultations avec l'organisme de développement économique communautaire des Inuvialuit dans des domaines comme la création d'une stratégie d'expansion du tourisme dans la région visée par le règlement, la formation d'une association régionale qui favoriserait la « centralisation » des services et programmes d'expansion des affaires, ainsi que la mise en oeuvre d'un programme de service et de soutien « post-cure ».

Le Ministère a continué d'offrir des possibilités d'emploi aux bénéficiaires inuvialuit, surtout dans les parcs et les services aux visiteurs. Deux étudiants inuvialuit ont été embauchés pendant l'été comme conseillers en tourisme aux centres de visite régionaux à Inuvik et Dawson City; le Ministère a aussi aidé un étudiant postsecondaire inuvialuit à mener un programme de formation en perfectionnement économique et d'affaires pour l'action positive.

Éducation, culture et emploi

La Division de la culture et du patrimoine du Ministère de l'éducation, de la culture et de l'emploi a poursuivi son travail sur le projet des connaissances traditionnelles à Tuktoyaktuk, qui apportera des informations à l'administration foncière inuvialuit et aux autres organismes chargés de protéger les sites du patrimoine dans la région visée par le règlement. Les permis archéologiques ont été régulièrement soumis à l'examen de la Inuvialuit Regional Corporation et du CERE.

Justice

Le Ministère de la justice a contribué à la continuation de la mise en oeuvre de la CDI; il a aussi fourni une aide et des conseils juridiques, notamment à l'égard de l'accès aux terres inuvialuit, des règlements administratifs des CCT et de l'application de la loi relativement à la CDI. Les règlements relevant de la *Loi sur la faune* ont été rédigés de manière à y intégrer les règlements administratifs élaborés par les CCT locaux.

Ressources renouvelables

Les études sur la faune ont constitué une part appréciable des travaux du GTNO, et ont été menés en différents domaines

- *Étude sur l'exploitation de la faune par les Inuvialuit* : on a recueilli chaque mois des données sur l'exploitation, qui ont été résumées par collectivité, mois et espèce, puis des tableaux récapitulatifs ont été présentés aux réunions du CCGF et du CGG. Les données sur l'exploitation de l'ours blanc, du grizzli et du bélouga ont été comparées aux données analogues obtenues par le CMGP et par le ministère des Ressources renouvelables.
- *Caribou et boeuf musqué de l'île Banks* : Des études de la composition, menées en juin et juillet 1995, ont permis de déterminer la production, le sexe et l'âge des veaux du caribou, ainsi que les taux de mortalité annuels du boeuf musqué dans le tiers austral de l'île Banks.

On s'est beaucoup dépensé pour poursuivre l'analyse et le résumé des données sur la population, l'habitat, le régime alimentaire, le temps et l'exploitation recueillies sur l'île Banks, en vue de déterminer les causes de la chute abrupte des populations de caribou.

- *Caribou de l'île Bluenose* : On a continué à résumer, pour préparer un rapport de situation, les données disponibles sur l'exploitation et la biologie de la harde de Bluenose, et ces données ont servi au CCGF-T. N.-O., au CGG et au CERE à étudier la prospection minière et les activités de mise en valeur proposées pour la région de Paulatuk.

Quinze colliers satellite ont été attachés à des caribous de l'île Bluenose dans les régions d'Inuvik, de Colville Lake et de Kugluktuk, pour fournir des renseignements détaillés sur les voies migratoires et les habitats saisonniers couverts par la harde. Les coûts de ce projet ont été partagés avec l'Office des ressources renouvelables des Gwich'in.

Après que l'ébauche du plan de gestion du caribou de l'île Bluenose a été préparée, des réunions ont été tenues avec des organismes représentant les 12 collectivités des grandes terres dont les membres exploitent la harde, en vue de présenter des informations et de donner l'occasion aux collectivités d'exprimer leur avis et leurs préoccupations au sujet de cette ébauche.

- *Grizzli* : Au printemps de 1995, on a repéré des grizzlis femelles portant des colliers radio-émetteurs afin de déterminer leur potentiel reproductif. Le sexe et l'âge des animaux exploités ont également été surveillés. On a poursuivi les analyses des données transmises par satellite, pour évaluer la qualité de l'habitat du grizzli dans les régions de

Anderson-Horton et de Brock-Hornaday. Une analyse a été faite des ébauches de rapport d'achèvement des travaux du projet réalisées pour le marquage-recapture en 1993-1994 du grizzli de Richardson Mountain et de Brock-Hornaday. On a préparé une ébauche de plan de gestion du grizzli pour la région visée par le règlement, et commencé un examen des quotas.

- *Loup de l'archipel arctique* : des carcasses de loup ont été achetées à des chasseurs et à des trappeurs de l'île Bank, en vue de déterminer l'âge, le sexe, le taux de maladies, le régime alimentaire et l'état de santé général des loups attrapés.

4.7 Gouvernement du Yukon

Le GY a la responsabilité de nommer le président du CCGF-VN et le membre du Yukon, et de nommer un membre au CERE, au BERE et à la Commission d'arbitrage. Il gère aussi le Parc territorial de l'île Herschel, et coordonne la conférence annuelle sur le versant nord du Yukon. De plus, le GY répartit le financement pour la mise en oeuvre sur la recherche faunique dans le versant nord, ainsi qu'a pour la participation au CERE, au BERE et à la Commission d'arbitrage.

Modifications à la Loi sur la faune

Une analyse comparative de la CDI et de la *Loi sur la faune* a été réalisée en collaboration avec le CCGF-VN, en vue de détecter les contradictions entre la CDI et la Loi, puis de trouver des moyens législatifs ou administratifs de rendre la Loi conforme aux dispositions de la CDI.

Projets sur la faune

Une ébauche de plan de gestion du boeuf musqué dans le versant nord du Yukon a été élaborée en collaboration avec Parcs Canada - Parc national Ivvavik et le CCT d'Aklavik, et on a commencé à mettre à exécution certains des projets proposés.

On prévoit de publier en 1996-1997 un ensemble de quatre cartes qui ont été préparées en vue d'illustrer la répartition du boeuf musqué, et qui illustrent et résument des données historiques sur l'état des populations de cet animal. Un relevé de la population et de la composition de boeufs musqués réalisé en mars 1996 a donné lieu à la préparation d'une ébauche de rapport intitulé « Muskoxen Distribution, Abundance and Key Habitat Utilization ». Le rapport définitif sera prêt en 1996-1997.

On a compilé et publié un résumé des études fauniques réalisées par le GY au sujet du versant nord du Yukon entre 1984 et 1994.

Parc territorial de l'île Herschel

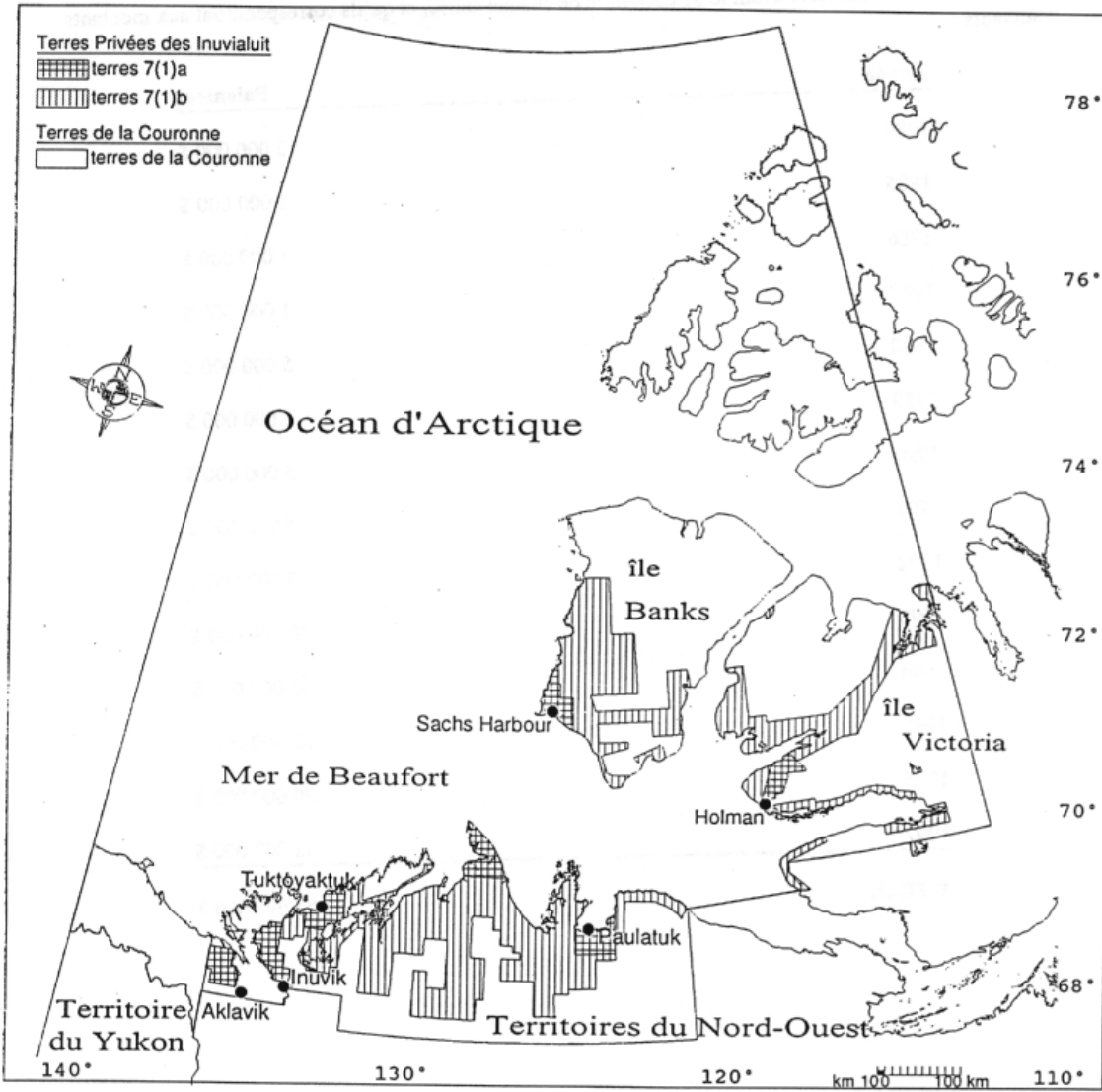
Le Parc territorial de l'île Herschel a accueilli environ 500 visiteurs pendant la saison touristique de 1995, soit autant qu'en 1994. La moitié environ de ces visiteurs sont venus à l'occasion d'une croisière. Le programme des hôtes aînés a continué en 1995-1996. L'exposition d'interprétation mobile a été utilisée au centre d'accueil d'Inuvik, et on a fait l'acquisition d'un système de communications par satellite pour disposer d'un réseau de communication plus fiable.

Autres projets

Le GY a aussi participé (et contribué des fonds) à plusieurs projets administrés par le CCGF-VN, notamment :

- la préparation du plan de conservation et de gestion du versant nord du Yukon;
- l'étude sur l'exploitation par les Inuvialuit, et l'évaluation de son efficacité et utilité;
- une liste de diffusion pour le Plan de conservation et de gestion du versant nord du Yukon;
- l'achèvement de la base de données pour la North Yukon Ecological Knowledge Co-operative.

Annexe 1 : Carte de la région visée par la Convention définitives des Inuvialuit



Annexe 2 : Indemnités financières : calendrier des paiements de transfert

L'annexe *N* de la CDI prévoit que les paiements de transfert aux Inuvialuit seront effectués la dernière journée de travail ouvrable avant le 31 décembre de chaque année, et qu'ils correspondront aux montants suivants

Année	Paiement
1984	12 000 000 \$
1985	1 000 000 \$
1986	1 000 000 \$
1987	1 000 000 \$
1988	5 000 000 \$
1989	5 000 000 \$
1990	5 000 000 \$
1991	5 000 000 \$
1992	5 000 000 \$
1993	20 000 000 \$
1994	20 000 000 \$
1995	20 000 000 \$
1996	20 000 000 \$
1997	32 000 000 \$
TOTAL	152 000 000 \$

Annexe 3 : Coûts cumulatifs de la mise en oeuvre : 1984-1985 à 1995-1996

Ces chiffres constituent des affectations à la mise en oeuvre.

<u>Année financière</u>	<u>Paiement</u>
1984-1985	1 595 882 \$
1985-1986	1 750 981 \$
1986-1987	6 717 436 \$
1987-1988	6 330 236 \$
1988-1989	7 250 518 \$
1989-1990	6 878 202 \$
1990-1991	6 758 858 \$
1991-1992	7 362 633 \$
1992-1993	9 512 215 \$
1993-1994	10 632 825 \$
1994-1995	5 850 000 \$
1995-1996	5 967 000 \$
TOTAL	76 606 786 \$